



Assemblée générale

Distr. générale
30 novembre 2005
Français
Original: arabe

Soixantième session

Point 49 de l'ordre du jour

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Abdulmalik **Alshabibi** (Yémen)

I. Introduction

1. À sa 1^{re} séance plénière, le 13 septembre 2005, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième session la question intitulée « Les technologies de l'information et des communications au service du développement » et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 12^e et 32^e séances, les 19 octobre et 23 novembre 2005. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/60/SR.12 et 32). L'attention est également appelée sur le débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 7^e séance, du 3 au 5 octobre (voir A/C.2/60/SR.2 à 7).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale (A/60/323);

b) Lettre datée du 5 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la Déclaration de Doha et le Plan d'action de Doha adoptés par le deuxième Sommet du Sud du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenu à Doha du 12 au 16 juin 2005 (A/60/111).



4. À la 12^e séance, le 19 octobre, le Directeur et un représentant du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination ont fait des déclarations liminaires (voir A/C.2/60/SR.12).

5. À la même séance, le Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (ibid.).

II. Examen de propositions

6. À sa 32^e séance, le 23 novembre, la Commission a décidé, sur la proposition du Président, de recommander à l'Assemblée générale de prendre acte du rapport du Secrétaire général (A/60/323) sur les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale (voir par. 7).

III. Recommandation de la Deuxième Commission

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale prend acte du rapport du Secrétaire général (A/60/323) sur les technologies de l'information et des communications au service du développement : bilan de l'application de la résolution 57/295 de l'Assemblée générale.
